

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 MAI 2018**

**Président** : B. JACQUEMARD

**Secrétaire de séance** : E. GUYOT

**Etaient présents** : B. JACQUEMARD, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MAZINGUE-DESAILLY, C. MONIS-ARRAIOL, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON.

**Absents excusés** :

P. BOULET pouvoir à C. MONIS-ARRAIOL  
B. VIOLETTE pouvoir à E. HUOT-MARCHAND  
M. BOULAY, E. MIGNON, E. WERFELI

La séance est ouverte à 20 H 55.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Décision modificative n° 1 – Commune

**ADOpte** à l'unanimité.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les tarifs périscolaires pour l'année 2018/2019,

**DECIDE** de fixer, à compter du 24 mai 2018, les tarifs de location de la salle du Foyer Rural,

**DECIDE** de fixer, à compter du 24 mai 2018, les tarifs des concessions cimetière,

**DECIDE** de fixer, à compter du 24 mai 2018 les tarifs des concessions au columbarium,

**DECIDE** d'ouvrir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'instruction par la Communauté de Communes du Pays de Limours des demandes d'autorisation du droit des sols,

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30.

En Mairie, le 30 mai 2018  
Le Maire,  
Bernard JACQUEMARD

